



Synthèse

Les statistiques de la MSA



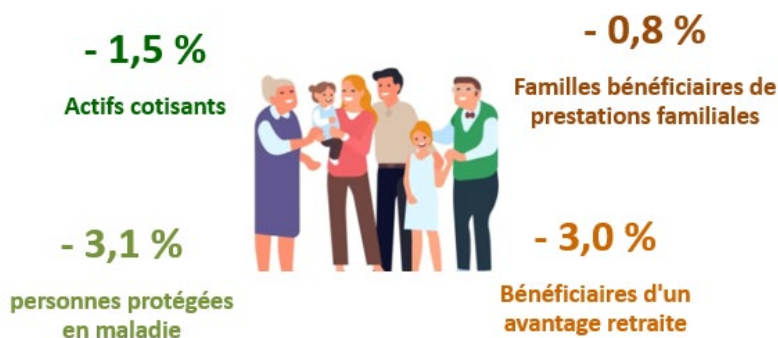
Mars 2026

Prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles de 2025 à 2029

Newton Dumanoir

RESUME ANALYTIQUE 2025 - 2029

Tendances prévisionnelles démographiques



Tendances prévisionnelles financières



Les données financières présentées ci-dessous sont celles retenues par la Commission des comptes de la Sécurité sociale d'octobre 2025. Elles n'intègrent pas les mesures prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026. Elles peuvent différer parfois de manière significative des prévisions réalisées par la MSA à l'été 2025.

Dépenses prévisionnelles 2025

16,5 milliards d'€ (+ 1,0 %)

Rythme annuel moyen (2025 - 2029) : + 0,1 %

- > Prestations légales : + 2,0 %
- > Charges techniques : - 3,4 %
- > Dotations aux provisions : - 8,1 %
- > Charges de gestion courante : - 0,6 %

Recettes prévisionnelles 2025

16,8 milliards d'€ (+ 1,8 %)

Rythme annuel moyen (2025 - 2029) : + 0,2 %

- > Cotisations sociales : - 0,5 %
- > CSG : - 0,3 %
- > ITAF : + 8,2 %
- > Part compensation démographique sur les recettes : 15,9 %

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)

19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable du département Synthèse et Valorisation : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Service Analyse du financement et prévisions
- Rédactrice : Newton Dumanoir - dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation / Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Poursuite du recul démographique au régime des non-salariés agricoles

La **population non salariée protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation et d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble de leurs ayants droit respectifs. De 2025 à 2029, les effectifs diminueraient en moyenne de 3,1 % par an. Cette diminution s'inscrit dans une tendance baissière de long terme et résulte de la structure démographique vieillissante du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu ([tableau 1](#)). Les effectifs d'ayants droits baisseraient également avec la désaffectation du statut de collaborateur d'exploitation ainsi que de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants seraient également moins nombreux en raison de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs des familles **bénéficiaires de prestations familiales** couverts par le régime seraient en baisse, en moyenne de 0,8 % par an, entre 2025 et 2029 ([tableau 1](#)). Cette diminution serait liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à la progression de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Dans ces situations, les familles ont alors la possibilité de choisir un autre régime d'affiliation pour leurs prestations familiales.

Les effectifs de **retraités** reflueraient en moyenne de 3,0 % par an de 2025 à 2029 ([tableau 1](#)). Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime. En effet, entre deux et trois décès de retraité sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les bénéficiaires de la **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** diminueraient en moyenne de 1,6 % par an sur la période 2025 - 2029 ([tableau 1](#)). Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continueraient de diminuer au rythme annuel moyen de 1,5 % au cours de la période 2025 - 2029. Les populations de chefs d'exploitation et d'entreprise baisseraient en moyenne de 1,3 % par an. Quant aux collaborateurs d'exploitation et aidants familiaux, leurs effectifs seraient en recul moyen respectivement de 7,1 % et de 1,8 % par an ([tableau 1](#)).

Tableau 1

Effectifs et évolutions des populations du régime des non-salariés agricoles de 2024 à 2029

	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen 2025-2029
	2024		2025		2026		2027		2028		2029		
	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 086 872	-3,1%	1 048 513	-3,5 %	1 015 924	-3,1%	985 651	-3,0%	955 560	-3,1%	928 721	-2,8%	-3,1%
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	73 718	-0,6%	73 030	-0,9%	72 488	-0,7%	71 950	-0,7%	71 370	-0,8%	70 825	-0,8%	-0,8%
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Mét + DOM)	1 138 955	-3,0%	1 104 518	-3,0%	1 070 888	-3,0%	1 039 506	-2,9%	1 008 987	-2,9%	978 468	-3,0%	-3,0%
Bénéficiaires RCO (Mét + DOM)	642 936	-0,1%	632 407	-1,6%	622 963	-1,5%	614 471	-1,4%	603 455	-1,8%	592 748	-1,8%	-1,6%
Cotisants NSA (hors DOM)	431 682	-2,4%	423 585	-1,9%	416 651	-1,6%	410 493	-1,5%	405 160	-1,3%	400 421	-1,2%	-1,5%
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	412 766	-2,0%	405 873	-1,7%	400 084	-1,4%	395 025	-1,3%	390 727	-1,1%	386 750	-1,0%	-1,3%

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle.

- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année.

- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement en juillet 2025 pour la période de prévision.

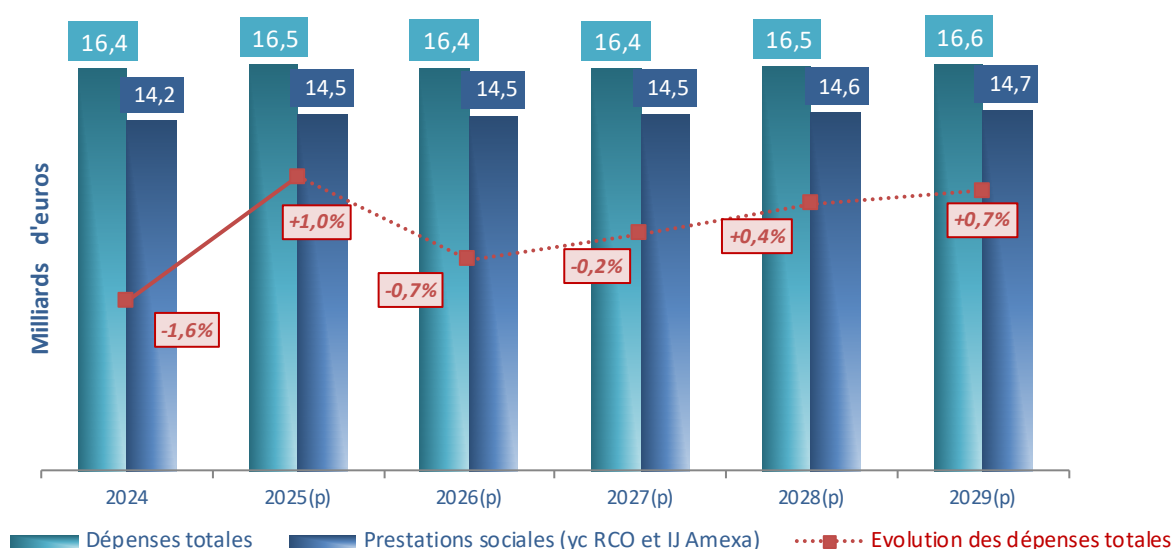


Des dépenses stables sur la période

Les dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élèveraient à plus de 16,5 milliards d'euros en 2025 (*graphique 1, tableau 2*). Ce montant serait stable et atteindrait près de 16,6 milliards d'euros en 2029. Les montants de prestations, qui représenteraient 87,8 % des dépenses du régime en 2025, progresseraient faiblement à la hausse. L'augmentation des dépenses de la branche **maladie** dès 2025 contribuerait fortement à l'évolution globale des prestations (*graphique 2*).

Graphique 1

Montants de dépenses totales et de prestations du régime des non-salariés agricoles de 2024 à 2029



Source : MSA

En 2025, les montants versés au titre des prestations expliqueraient principalement l'évolution des dépenses totales du régime. Aussi, le montant des prestations versées se modérerait jusqu'en 2029, ce qui expliquerait la stabilité du rythme annuel moyen sur la période (*tableau 2, graphique 3*).

Tableau 2

Montants des principaux postes de dépenses du régime des non-salariés agricoles

Principaux postes de dépenses	2024	Prévision 2025 (en millions d'euros)			Rythme annuel moyen jusqu'en 2029
		Montant	Evolution	Contribution à l'évolution	
Prestations (y compris RCO et IJ AMEXA) (87,8 %) *	14 245,3	14 523,4	+2,0%	+1,7 point	+0,2%
Charges techniques (2,3 %)	385,4	372,3	-3,4%	-0,1 point	+1,6%
Dotations aux provisions (6,7 %)	1 201,2	1 104,3	-8,1%	-0,6 point	-4,0 %
...					
DEPENSES TOTALES	16 382,6	16 546,7	+1,0%	+1,0 point	+0,1%

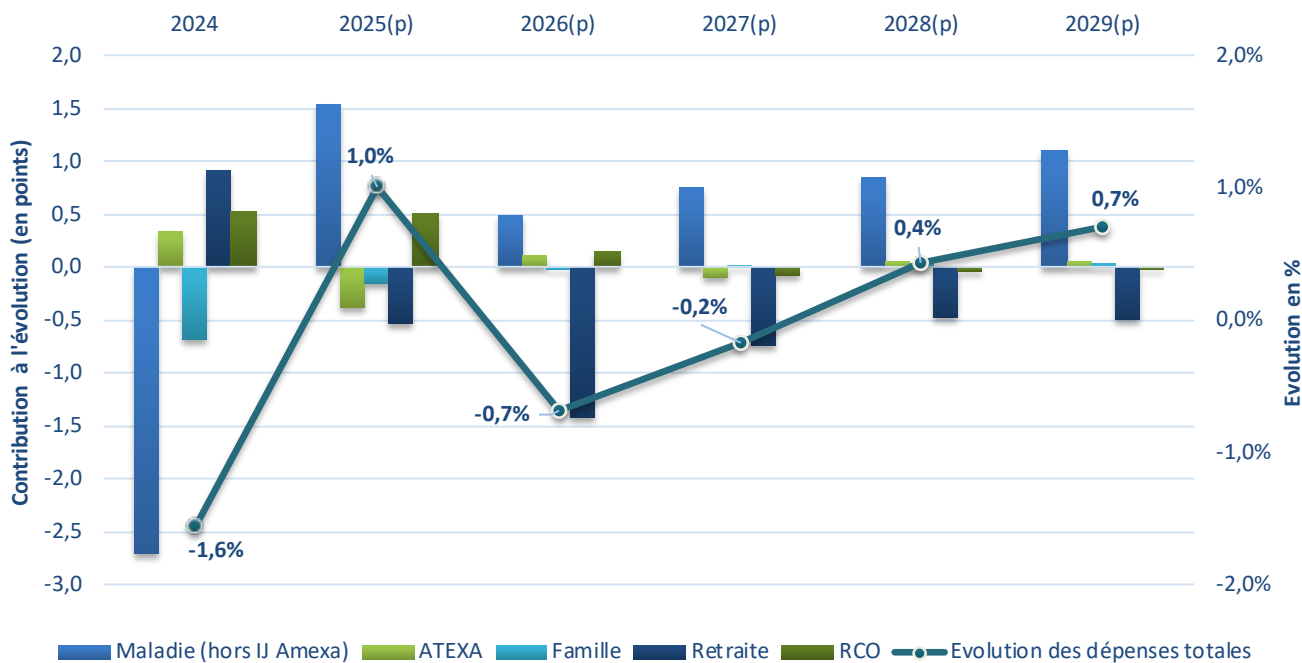
(%) : Part dans les dépenses en 2025.

Source : MSA



Graphique 2

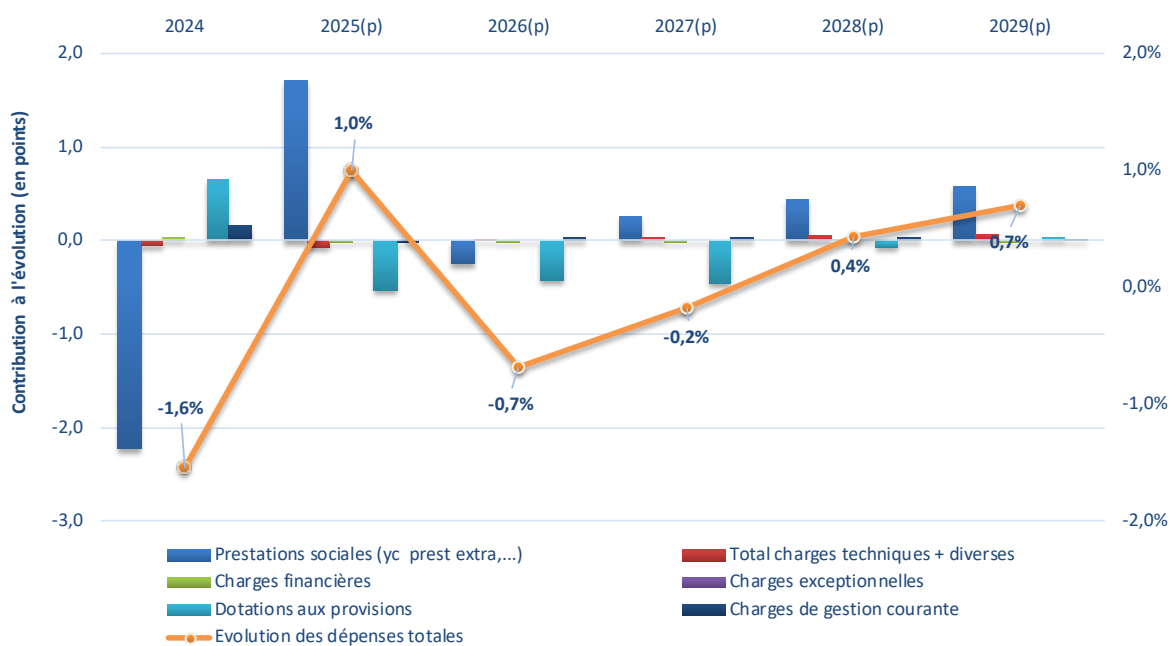
Contribution selon la branche à l'évolution du montant total des dépenses du régime des non-salariés agricoles



Source : MSA

Graphique 3

Contribution des différents postes à l'évolution du montant total des dépenses du régime des non-salariés agricoles



Source : MSA



■ Hausse moyenne de 0,2 % par an des montants des prestations versées

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire - RCO - et les indemnités journalières maladie - IJ Amexa) s'élèverait à plus de 14,5 milliards d'euros en 2025, en hausse de 2,0 % par rapport à 2024. Les tendances démographiques baissières n'empêcheraient pas une progression moyenne annuelle des dépenses de 0,2 % jusqu'en 2029. Cette hausse résulterait de la progression attendue des montants de prestations versées au titre de la branche **maladie** ([tableau 3](#), [graphique 4](#)).

Le montant des prestations légales de la branche **maladie-maternité-invalidité** versé en 2024 s'élève à plus de 5,7 milliards d'euros. En 2025, ce montant s'élèverait à 6,0 milliards d'euros, en hausse 4,8 %. En 2026, il augmenterait de 1,6 %. Au-delà, les évolutions seraient proches de 2,4 % en moyenne ([tableau 3](#)). Cette dynamique des dépenses s'expliquerait par un regain des soins de ville (dynamisme conséquent des médicaments dû aux innovations thérapeutiques et à l'extension d'indication) et de ceux prodigués en établissements publics (croissance de l'activité, vieillissement de la population, entre autres) malgré la tendance baissière des effectifs protégés en maladie ([tableau 1](#)).

Avec 76,8 millions d'euros en 2024, le montant des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** augmenterait de 4,0 % pour s'établir à 79,9 millions d'euros en 2025 après une hausse de 7,6 % en 2024. Ensuite, il augmenterait en moyenne de 0,3 % par an pour atteindre 80,9 millions d'euros en 2029 ([tableau 3](#)). L'augmentation de 2024 était liée principalement aux fortes revalorisations de l'indemnité forfaitaire intervenues en avril 2023 (5,6 %) et avril 2024 (4,6 %). En 2025, l'évolution devrait être plus contenue. De 2026 à 2029, les versements d'IJ seraient stables, sous les hypothèses d'une revalorisation de l'indemnité forfaitaire de 1,4 % et d'une population d'actifs en baisse de 1,2 % en moyenne.

Les prestations légales de la branche **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** d'un montant de 133,4 millions d'euros en 2025, atteindraient 141,4 millions d'euros en 2029, en progression annuelle moyenne de 1,2 %. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une revalorisation des indemnités journalières et des rentes ([tableau 3](#)).

Pour la branche **famille**, le montant versé aux bénéficiaires en 2024 s'élève à 422,2 millions d'euros (- 20,8 % par rapport à 2023). En 2025, sous l'effet de la diminution des effectifs de familles bénéficiaires d'au moins une prestation familiale, ce montant connaîtrait une baisse de 3,0 %, soit un montant de 409,3 millions d'euros ([tableau 3](#)). Pour la période 2026 -2029, les dépenses diminueraient au rythme de 1,5 % en moyenne annuelle.

Pour les prestations légales **retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 6,8 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2024 (+1,9 %). En 2025, ce montant atteindrait plus de 6,7 milliards d'euros soit une baisse de 1,1 %. Sur la période 2026 - 2029, ce montant diminuerait en moyenne de 1,5 % par an pour s'établir à plus de 6,3 milliards d'euros en 2029 ([tableau 3](#)). En 2025, la population pensionnée non-salariée agricole poursuivrait sa diminution (-3,0 %) ([tableau 1](#)) en raison de l'âge relativement avancé de ses bénéficiaires. En effet, en 2024, leur âge moyen, tout type de droits retraite confondus, est supérieur à 79 ans. Le nombre de nouveaux retraités ne compenserait pas le nombre de décès (en hausse en 2024) : ceux-ci leur seraient près de deux fois supérieurs. La baisse du nombre de retraités non-salariés agricoles se prolongerait jusqu'en 2029 avec une décroissance moyenne annuelle de 3,0 %.

Pour la branche **retraite complémentaire obligatoire (RCO)**, le montant des prestations, qui s'élève à près de 1,1 milliard d'euros en 2024, devrait augmenter pour s'établir à près de 1,2 milliard d'euros en 2025, en hausse de 7,6 %. La diminution des effectifs bénéficiaires de RCO se poursuivrait sur la période 2026-2029. En 2025, les droits propres, qui représenteraient 91,6 % du total des dépenses RCO, augmenteraient de 7,6 % en un an, en raison de la revalorisation du 1^{er} janvier 2024 payée rétroactivement en 2025. Le montant des droits dérivés augmenterait de 8,2 % en 2025. Cette hausse s'explique par une hausse modérée du nombre de bénéficiaires de ces prestations (+ 0,3 %), ainsi que par la revalorisation de la valeur de service du point RCO (2,2 %) prévue en 2025. L'effet d'une hausse des montants moyens de droits gratuits de RCO de droits dérivés est également marqué.



Tableau 3

Montants et évolutions des prestations du régime des non-salariés agricoles de 2024 à 2029

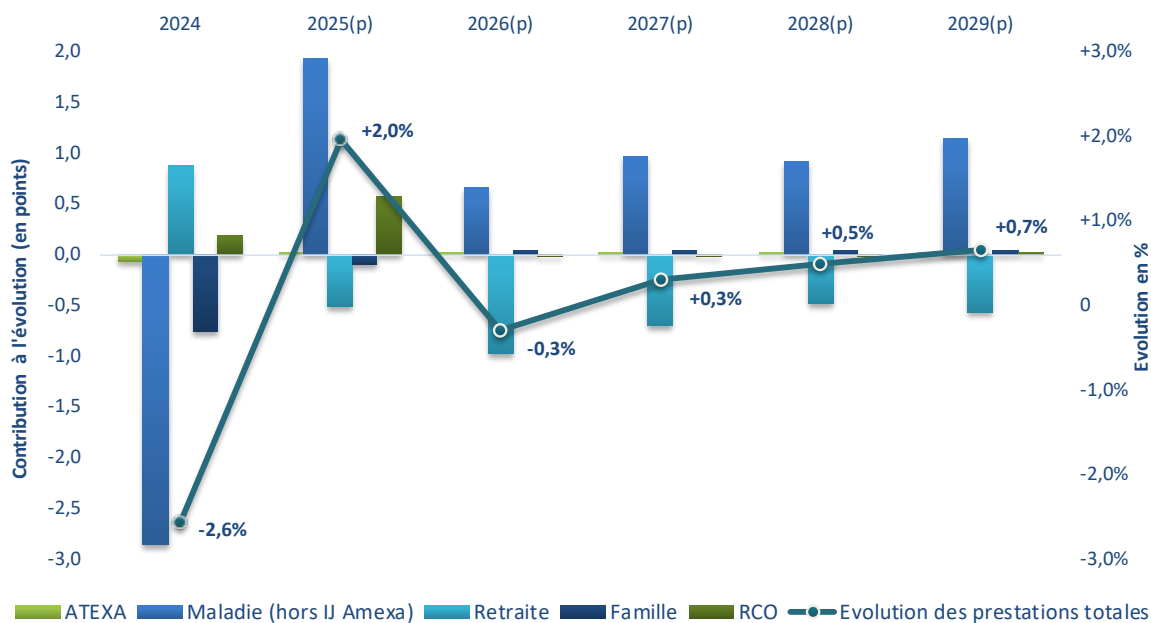
Régime des non-salariés agricoles Toutes branches	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen 2025-2029
	2024		2025		2026		2027		2028		2029		
	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	
Maladie-maternité-invalidité (41,3%)*	5 724,0	-6,8%	6 000,0	+4,8%	6 094,9	+1,6%	6 234,3	+2,3%	6 368,4	+2,2%	6 536,2	+2,6%	+1,7%
ATMP (0,9%)	131,1	-6,1%	133,4	+1,7%	135,4	+1,5%	137,3	+1,5%	139,3	+1,5%	141,4	+1,4%	+1,2%
Famille (2,8%)	422,2	-20,8%	409,3	-3,0%	414,1	+1,2%	420,6	+1,6%	427,5	+1,7%	434,1	+1,6%	+1,2%
Retraite (46,4%)	6 805,6	+1,9%	6 732,3	-1,1%	6 590,8	-2,1%	6 488,7	-1,5%	6 419,6	-1,1%	6 338,3	-1,3%	-1,2%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base) – (91,4%)	13 082,9	-3,0%	13 275,0	+1,5%	13 235,2	-0,3%	13 280,9	+0,3%	13 354,8	+0,6%	13 450,0	+0,7%	+0,3%
RCO (8,0%)	1 085,6	+2,6%	1 168,6	+7,6%	1 166,2	-0,2%	1 164,2	-0,2%	1 161,8	-0,2%	1 162,4	+0,1%	-0,1%
IJ AMEXA (0,6%)	76,8	+7,6%	79,9	+4,0%	79,9	+0,1%	79,8	-0,2%	80,2	+0,4%	80,9	+0,9%	+0,2%
TOTAL PRESTATIONS	14 245,3	-2,6%	14 523,5	+2,0%	14 481,3	-0,3%	14 524,9	+0,3%	14 596,8	+0,5%	14 693,3	+0,7%	+0,2%

(%) : Part dans les prestations en 2025 (avec RCO et IJ AMEXA)

Source : MSA

Graphique 4

Contribution de chaque branche (hors IJ AMEXA) à l'évolution du montant total des prestations du régime des non-salariés agricoles



Source : MSA



■ Une hausse modérée de recettes pour le régime des non-salariés agricoles

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes déficitaires des branches maladie et famille, les recettes s'élèveraient à près de 16,8 milliards d'euros en 2025 (+ 1,8 % en un an). Ce montant augmenterait en moyenne de 0,2 % par an pour atteindre près de 17,0 milliards d'euros en 2029 ([tableau 4, graphique 5](#)). En 2025, la hausse des recettes résulterait en grande partie de la forte contribution des impôts et taxes affectés (avec une hausse marquée de la contribution sur les boissons sucrées) (+ 8,2 %). Estimé à plus de 4,7 milliards d'euros en 2024, le montant des ITAF, qui représente 30,5 % des recettes totales, augmenterait en moyenne de 1,7 % par an jusqu'en 2029 ([tableau 4, graphique 6](#)).

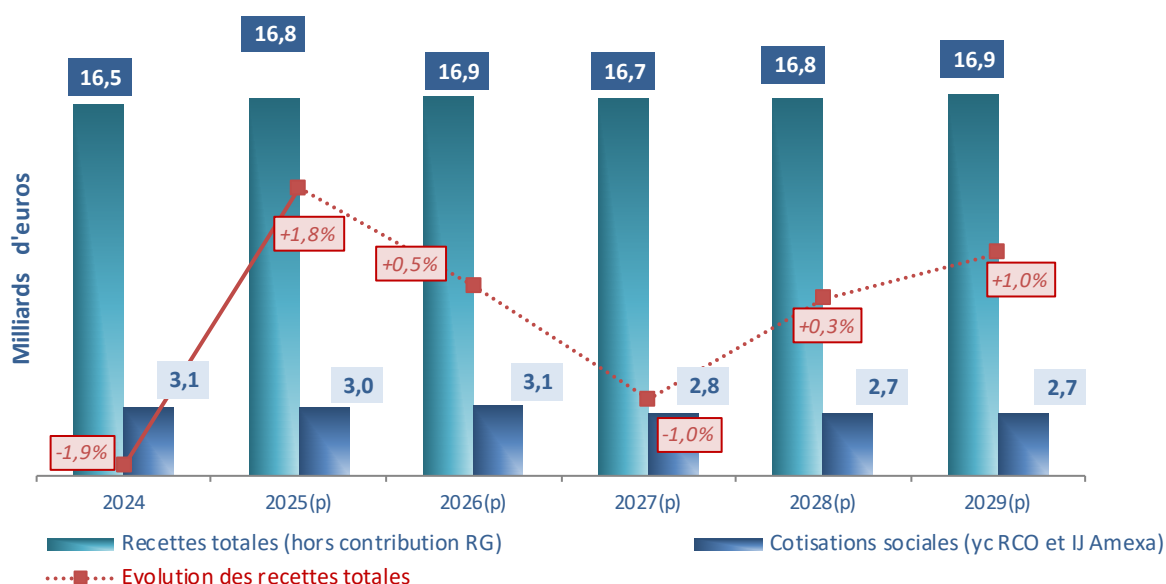
Le montant des cotisations sociales diminuerait modérément de 0,5 % en 2025 sous l'effet d'une assiette brute de cotisations en forte baisse (l'assiette brute totale baisserait de 11,0 % et l'assiette sociale moyenne de 9,8 %). La baisse tendancielle des effectifs de cotisants du régime se poursuivrait.

En 2025, les recettes issues de la Contribution sociale généralisée (CSG) enregistreraient une légère diminution de 0,3 %, avec un rythme annuel moyen de - 9,4 % sur la période de prévision, sous l'effet de la mise en place de la réforme du calcul de l'assiette à compter de 2026.

En 2025, les recettes du régime des non-salariés seraient également constituées à 15,9 % du montant de la compensation démographique vieillesse qui s'élevant à près de 2,7 milliards d'euros. L'amélioration du ratio entre retraités et cotisants traduit une baisse plus rapide des bénéficiaires de pensions vieillesse que celle des effectifs de cotisants. Elle entraînerait une diminution des montants perçus au titre de la compensation démographique vieillesse (- 1,5 % en moyenne annuelle) ([tableau 4](#)).

Graphique 5

Montants de recettes totales et de cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles de 2024 à 2029
(Après transferts d'équilibrage du régime général-RG)



Source : MSA



Tableau 4

Montants des principaux postes de recettes du régime des non-salariés agricoles

Principaux postes de recettes	2024	Prévision 2025 (en millions d'euros)			Rythme annuel moyen 2025- 2029
		Montant	Evolution	Contribution à l'évolution	
Cotisations sociales (18,2 %)	3 062,4	3 047,6	-0,5%	-0,1 point	-2,8%
Compensation démographique vieillesse (15,9 %)	2 655,4	2 676,0	+0,8%	+0,1 point	-1,5%
Contribution sociale généralisée (CSG) (3,2%)	533,6	531,9	-0,3%	0,0 point	-9,4%
Impôts et taxes affectés (30,5 %)	4 735,5	5 124,5	+8,2%	+2,4 points	+1,7%
...					
RECETTES TOTALES	16 481,5	16 781,4	+1,8%	+1,8 point	+0,2%
<i>Contribution du régime général</i>	<i>3 833,1</i>	<i>3 695,5</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-0,8 point</i>	<i>+3,9%</i>

(%) : Part dans les recettes en 2025.

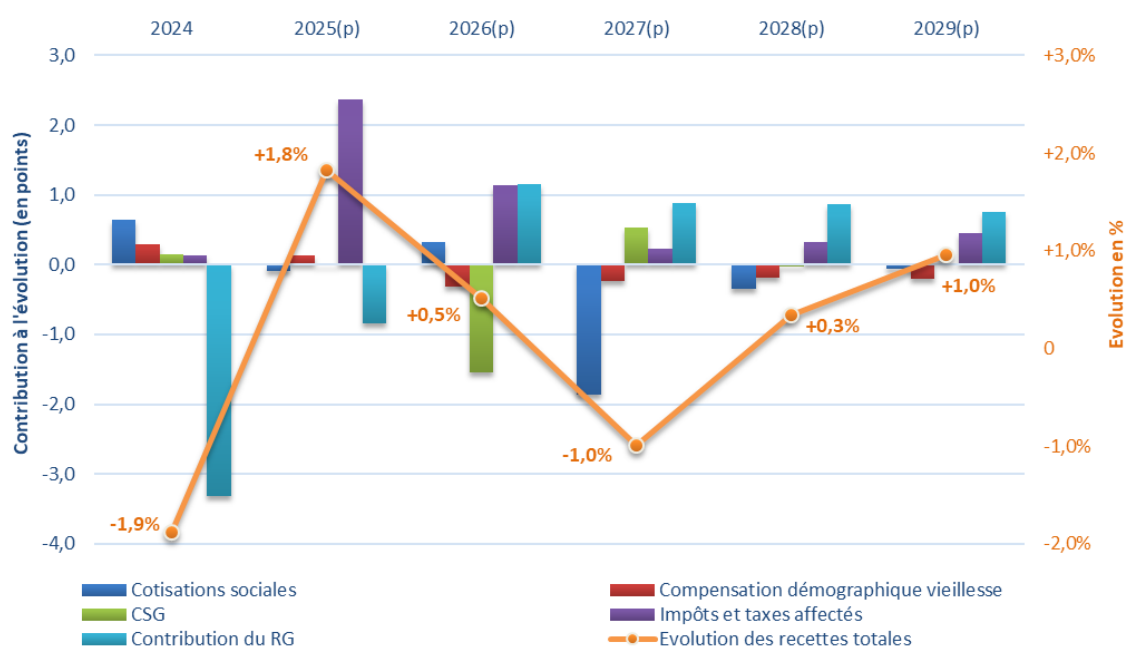
Source : MSA

Selon les prévisions réalisées par la MSA à l'été 2025, l'évolution des cotisations 2025 serait de - 8,0 % pour s'établir à 2,8 milliards d'euros, avec deux facteurs explicatifs :

- Un effectif de cotisants en baisse de 1,9% (-1,7% pour les chefs, -7,1% pour les conjoints collaborateurs et -1,8% pour les aides familiaux),
- Une assiette moyenne individuelle en recul de 9,8% et de 11,0% au global (les montants moyens de revenus professionnels prévus pour 2024, sur lesquels sont basés les assiettes brutes de cotisations 2025 reculeraient de près de 40% par rapport à ceux de l'année précédente. Le revenu moyen 2024 serait à peu près équivalent à celui de 2021 qu'il remplace, ce qui se traduit par une relative stabilité de l'assiette triennale).

Graphique 6

Principales contributions selon le poste à l'évolution du montant total des recettes du régime des non-salariés agricoles

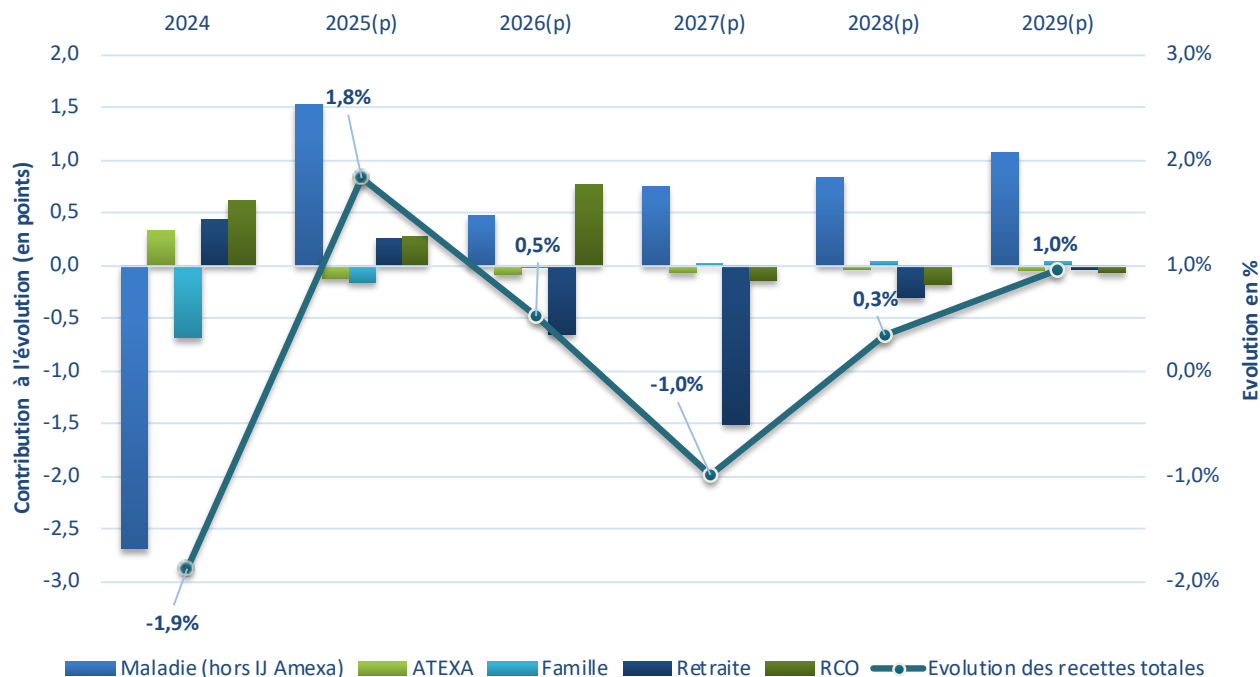


Source : MSA



Graphique 7

Contribution selon la branche à l'évolution du montant total des recettes du régime des non-salariés agricoles



Source : MSA

En 2025, la situation financière du régime s'améliorerait et le besoin de financement se réduirait

Avec une hausse des recettes et des dépenses (respectivement + 1,8 % et + 1,0 %), le solde du régime des non-salariés agricoles s'améliorerait en 2025 (*graphique 8*). Le besoin de financement du régime se réduirait en 2025. Après un total de plus de 3,8 milliards d'euros en 2024, le transfert du Régime général (RG) en 2025 atteindrait près de 3,7 milliards d'euros, dont plus de 3,3 milliards pour la branche **maladie** et près de 400 millions d'euros pour la branche **famille** afin d'équilibrer le solde de ces deux branches¹ (*tableau 5*).

Le résultat net du régime résulte du solde cumulé des branches **retraite**, **Atexa**, **IJ Amexa** et **RCO**. Ainsi, après 98,9 millions d'euros en 2024, le résultat du régime atteindrait un montant positif de 234,7 millions d'euros en 2025. Ce résultat positif serait imputable aux branches **retraite** et **RCO** ; les branches **Atexa** et **IJ Amexa** devant être déficitaires (*graphique 8*).

1 - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir encadré « Données » en fin de document.



Tableau 5

Montant des transferts entre le régime général (RG) et le régime des non-salariés agricoles de 2024 à 2029

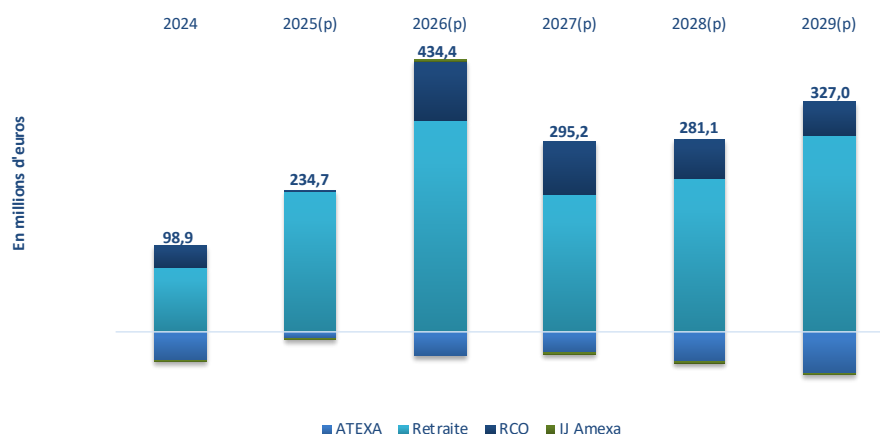
Régime des non-salariés agricoles Toutes branches	2024	Prévisions (en millions d'euros)				
		2025	2026	2027	2028	2029
Maladie - Intégration Cnam	+ 3 501,8	+ 3 327,3	+ 3 487,4	+ 3 607,5	+ 3 732,2	+ 3 846,3
Famille - Intégration Cnaf	+ 331,3	+ 368,1	+ 402,7	+ 432,5	+ 453,7	+ 467,4
TOTAL INTEGRATION RG	+ 3 833,1	+ 3 695,4	+ 3 890,1	+ 4 040,0	+ 4 185,9	+ 4 313,7

Source : MSA

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole.

Graphique 8

Résultat net du régime de 2024 à 2029



Source : MSA

Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale (DSS) transmet aux organismes de Sécurité sociale les hypothèses macro-économiques qui sont intégrées dans les prévisions financières de l'ensemble des régimes.

Principales hypothèses macro-économiques pour la période 2025-2029

Evolution annuelle moyenne	Hypothèses d'évolution				
	2025	2026	2027	2028	2029
Prix hors tabac	+0,9%	+1,1%	+1,8%	+1,8%	+1,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et des indemnités en capital (au 1 ^{er} octobre)	+2,2%	+0,9%	+1,1%	+1,6%	+1,8%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1 ^{er} avril)	+2,2%	+0,9%	+1,1%	+1,6%	+1,8%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1 ^{er} avril)	+1,7%	+0,8%	+1,2%	+1,8%	+1,8%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1 ^{er} janvier)	+1,6%	+1,3%	+1,8%	+1,9%	+2,0%
Plafond de la sécurité sociale (au 1 ^{er} janvier)	+1,6%	+2,0%	+2,3%	+2,8%	+2,5%

Source : MSA



Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières.

La direction des statistiques et de la science des données (DSSD) y participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Les données financières, utilisées dans cette synthèse, sont celles retenues par la CCSS d'octobre 2025 et elles portent sur une période de cinq ans, i.e. 2025-2029. Elles peuvent différer légèrement de celles produites par la CCMSA avant la CCSS. Ces prévisions financières n'intègrent ni les mesures prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui n'a pas encore eu lieu à la date de rédaction de ce document, ni les mesures d'économie en maladie à partir de 2026.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux volets supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières des exploitants agricoles (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. L'éventuel déficit de la branche maladie du régime des non-salariés agricoles est donc à la charge du régime général qui équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre ». Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Avertissement

Les données ayant servi à la rédaction de cette publication sont issues de la Commission des comptes de la Sécurité sociale d'octobre 2025. Certaines (notamment les prévisions de cotisations du régime des non-salariés agricoles) ont été modifiées de manière significative et ne reflètent plus les travaux réalisés par la MSA à l'été 2025.

Techniquement, il n'apparaît pas possible de réintégrer simplement les prévisions réalisées par la MSA dans les comptes globaux car cela impliquerait d'autres modifications en chaîne, avec le risque de ne plus retracer fidèlement les comptes globaux (recettes et dépenses, au-delà des cotisations et prestations) du régime agricole, et partant ceux du régime général, tels qu'établis lors de la CCSS au regard des infos connues à date pour la préparation de la LFSS.



Sigles :

Amexa	: Assurance maladie des non-salariés agricoles
Atexa	: Accident du travail des non-salariés agricoles
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
CCSS	: Commission des comptes de Sécurité Sociale
Cnaf	: Caisse nationale des allocations familiales
Cnam	: Caisse nationale d'assurance maladie
CSG	: Contribution sociale généralisée
CSPSA	: Conseil Supérieur des Prestations Sociales Agricoles
DSEF	: Direction des statistiques, des études et des fonds
DOM	: Département d'outre-mer
DSS	: Direction de la sécurité sociale
IJ Amexa	: Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles
ITAF	: Impôts et taxes affectés
NSA	: Non-salarié agricole
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
RG	: Régime général